

Résolution de la CEF des 2 et 3 juin 2026 : élections professionnelles

La CEF réaffirme que les élections professionnelles dans la Fonction publique du 3 au 10 décembre constituent un enjeu majeur pour la satisfaction des revendications.

Cela implique la mobilisation de tous.

Boucler le maximum de listes d'ici la fin de l'année scolaire

La CEF invite ses instances à organiser un plan minutieux pour engager tous les militants dans la constitution des listes dans tous les scrutins. La CEF invite à récupérer dès maintenant les actes de candidatures signés de façon manuscrite. Les DIC peuvent être datée dès aujourd'hui, le plus important étant que la DIC soit datée en « 2026 ».

Toutes les dispositions doivent être prises pour apporter dans un cadre fédéral toute l'aide nécessaire à la constitution des listes sans omettre aucun secteur notamment les CSA d'établissement du supérieur, Jeunesse et Sport, CNED, AEFE, enseignement privé, etc...

La CEF attire l'attention des sections fédérales et des interFNEC sur l'importance de développer le nombre de voix ainsi que la représentativité afin de maintenir a minima nos sièges dans les CSA ministériels. Présenter toutes les listes et déposer toutes les candidatures sous sigle permettra à tous les personnels de voter FO dans les CCP, CAP, CPE, CPR, CCM et CSA localement comme nationalement.

La CEF rappelle que la représentativité officielle et les moyens syndicaux se déterminent au niveau des CSA ministériels.

La CEF invite les syndicats de la fédération, les sections fédérales et les interFNEC, à faire remonter régulièrement l'état d'avancement des listes (listes bouclées, nombre d'actes obtenus par scrutin en distinguant les hommes et les femmes) pour permettre aux syndicats nationaux et au secrétariat fédéral d'identifier les difficultés et coordonner les aides nécessaires.

La CEF rappelle l'objectif d'entamer les PHASES 0 et 1 de CANDELEC afin de consacrer les mois de septembre et octobre :

- à la défense des revendications dans une situation où les agents auront plus que jamais besoin du syndicat,
- à la construction du vote FO voix par voix en poursuivant l'élaboration du cahier des votants,
- aux dernières opérations CANDELEC (bulletin de vote, profession de foi).

Des DIC pour les CSA ministériels et CAPN ont d'ores et déjà été collectées pendant la CEF des 2 et 3 juin. La CEF mandate le SF à procéder aux PHASES 0 et 1 dès l'ouverture de CANDELEC.

Renforcer le cahier des votants

La CEF invite tous les syndicats de la fédération, en lien avec les sections fédérales et les interFNEC, à poursuivre l'élaboration de leur cahier de votants, département par département en lien avec les Unions Départementales, académie par académie, secteur par secteur, établissement par établissement : c'est toujours voix par voix que se construira le vote Force Ouvrière.

La base du cahier des votants, ce sont nos adhérents et sympathisants, qui s'engagent à voter et faire voter FO du 3 au 10 décembre 2026 dans tous les scrutins.

Compte tenu de la date butoir du 22 octobre du dépôt des listes, la CEF décide du calendrier suivant pour les opérations CANDELEC à engager dès l'ouverture de la plateforme :

- **PHASE 0** : désigner les correspondants de liste avant lundi 21 septembre
- **PHASE 1** : faire vérifier l'éligibilité de nos candidats avant lundi 5 octobre
- **PHASE 2** : faire parvenir le bulletin de vote et profession de foi avant le 12 octobre

Renforcer notre représentativité et conforter notre place dans nos ministères, dans la Fonction publique de l'Etat et plus généralement sur les 3 versants de la fonction publique, dans l'interprofessionnel, c'est préserver et développer l'outil syndical qui nous permettra de mettre un coup d'arrêt aux contre-réformes gouvernementales et d'ouvrir la voie à la satisfaction de toutes nos revendications.

Adopté à l'unanimité.